



Une fin de négociation prolongée par l'employeur

Si la négociation n'a pas été de tout repos, la signature ne l'a pas été non plus.

Après de nombreux échanges entre les parties, la convention collective a finalement été signée le 8 juin 2026, soit six (6) jours plus tard que prévu. Le processus s'est prolongé lorsque la STM a transmis des commentaires jusqu'à la toute dernière minute, la veille de la signature. Nous avons pris le temps d'apporter les ajustements nécessaires avant d'officialiser l'entente.

Malgré certains gains, dont la refonte de la procédure de règlement de griefs, force est de constater que ce contrat n'apporte pas d'améliorations majeures. Au contraire, certains acquis ont été abandonnés pour préserver des principes fondamentaux obtenus au terme de luttes passées. Cette convention, basée sur la recommandation du médiateur, demeure donc une position défensive.

L'article 27.11 (arrêt du maintien du salaire pour les salariés accidentés) en est le meilleur exemple, tout comme la flexibilité accrue de l'employeur, les déplacements de main-d'œuvre sans être obligé de respecter de l'ancienneté.

Correspondances patronales – nouvelle convention collective

Au cours des derniers jours, la STM a distribué diverses correspondances dans les milieux de travail. Ces correspondances comportent plusieurs éléments erronés qui ne respectent pas les dépôts de la négociation et porte à confusion par rapport aux textes de la nouvelle convention collective.

Nous avons adressé les non-conformités à l'employeur par écrit et avons rencontré leurs représentants aujourd'hui afin de discuter des actions à prendre de leur côté. Nous leur avons tendu la main pour leur permettre de s'amender. Si c'est une fin de non-recevoir, nous prendrons les moyens nécessaires pour rectifier les choses.

Mobilisation – Négó 2025

Encore une fois, bravo à la grande majorité de nos membres.

Merci à cette majorité qui s'est tenue debout sur les lignes de piquetage, beau temps, mauvais temps. À ceux et celles qui ont fait de grands compromis pour préserver, entre autres, la garantie de non-mise à pied (annexe J), qui permet d'empêcher la mise à pied des salariés(es) titulaires de l'entretien jusqu'en 2030. À ceux et celles qui ont fait en sorte que l'article 20 (travaux à forfait) demeure intacte dans notre convention, malgré la volonté de la STM et du gouvernement de privatiser nos emplois.

N'oublions jamais que c'est grâce à votre mobilisation lors des moyens de pression que nous avons protégé plusieurs de nos acquis.

Implication et vie syndicale

Bien que le gouvernement de la CAQ ait affaibli notre rapport de force, chacun doit réfléchir à son implication. C'est ensemble que nous défendrons nos acquis et améliorerons nos conditions.

L'individualisme, le manque d'implication et le désintérêt nuisent à ces objectifs. Nous poursuivrons donc nos efforts d'information et de formation, tout en favorisant la relève.

Cependant, il appartient à chacun de s’impliquer en vue du prochain renouvellement en 2030.

Lois antisyndicales

Des fronts communs se sont créés entre différents syndicats afin de mener à bien les recours liés aux lois antisyndicales imposées par le gouvernement caquiste, particulièrement en ce qui concerne notre droit d’exercer la grève en toute légalité. Évidemment, nous mettons l’épaule à la roue et nous espérons obtenir gain de cause dans cette lutte.

N’oublions pas que la hauteur de nos gains repose sur la puissance de notre rapport de force dans l’ensemble des moyens de pression mis de l’avant durant les périodes de négociations. Nous vous tiendrons informés des développements à ce sujet.

Formation – Mise à jour de la convention

La formation des directeurs syndicaux et des directrices syndicales est déjà en cours et se poursuivra à l’automne 2026 pour l’ensemble de la structure syndicale.

Le mois de septembre sera une excellente occasion de s’impliquer, joindre les rangs de la structure syndicale et bien maîtriser notre nouvelle convention collective.

Arrêt des activités au CT Mont-Royal

L’employeur nous a informés, il y a quelques semaines, de la fermeture du CT Mont-Royal. Une décision qui s’ajoute à celles concernant le Transport Adapté et le CT Saint-Denis. Une relocalisation par lettre d’entente vers le CT Bellechasse est envisagée, sans confirmation officielle pour l’instant.

Électrification et nouveaux autobus

La STM a annoncé la mise sur pause de l’électrification de ses centres, suivant l’assouplissement des règles gouvernementales concernant l’achat de véhicule uniquement électrique. Une décision qui aura coûté des millions en fonds publics!

La phase deux se poursuivra toutefois aux CT Anjou et Legendre avec environ cent quarante (140) autobus électriques. L’intégration de cinq-cents (500) autobus hybrides et quelques autobus articulés sont également prévus.

Activité estivale

Une invitation à une activité estivale sur la Rive-Nord vous a été transmise dans les milieux de travail et sur Facebook.

Ces moments favorisent la mobilisation. Nous vous invitons donc à venir nous rejoindre pour profiter de cette journée familiale et passer un bon moment ensemble, en dehors de nos milieux de travail. Pour vous inscrire, il suffit de numériser le code QR afin de nous aider à prévoir les quantités nécessaires pour le repas qui sera fourni (jus, hot-dog et maïs).



Nous tenterons également d’organiser d’autres activités ou événements au bureau au cours des prochains mois afin de maintenir une vie syndicale active en dehors des périodes de négociations.

D’ici-là, profitez de la période estivale pour vous reposer et nous revenir en force à l’automne!

Ensemble, on est plus fort !

Notre solidarité, notre force !

Votre exécutif